



Le CACTUS

Forme de vie au milieu des déserts survolés par des vautours !



Octobre 2026

UN VENT NOUVEAU SOUFFLERAIT-IL SUR LA DIPA ?

Comme un peu d'air frais dans les hautes sphères !

Depuis le 1er septembre, la DIPA a un nouveau directeur interrégional. Force est de constater que les 1ères semaines nous ont réservé quelques surprises.

Il y a d'abord eu la forme. Un directeur qui semble accessible, à l'écoute et pour lequel l'autorité semble aussi pouvoir s'exercer avec simplicité et considération. Le tutoiement ou nouvel usage des pronoms personnels est devenu la règle.

Celle selon laquelle le directeur tutoie, l'agent vouvoie et tout le monde trouve ça parfaitement normal vient de voler en éclats. On n'était pas habitués !

La proximité, pourquoi pas, l'adaptation, oui, le respect de la sensibilité de chacun, oui et dans les deux sens.

Mais au-delà de la forme, c'est sur le fond que les choses deviennent intéressantes.

QUAND LE BON SENS S'INVITE À LA DIPA...

Prenons l'arbre de Noël.

Notre nouveau DI vient d'accorder une journée entière d'autorisation d'absence aux agents pour accompagner leurs enfants au spectacle de Noël. Une journée ! Voilà une attention appréciable !

Il faut dire qu'assister à un spectacle l'après-midi à Paris avec ses enfants suppose quelques menus détails d'organisation : aller les chercher, les accompagner, se déplacer... Bref, tout ce qui ne rentre pas nécessairement dans une demi-journée minutée à la seconde près.

Et puis, permettre aux agents de profiter pleinement de ce moment avec leurs enfants, c'est aussi une manière de reconnaître leur engagement tout au long de l'année. Mais cette générosité nous rappelle étrangement quelque chose...

Notre précédent DI avait lui aussi accordé une journée entière l'année de son arrivée, avant de revenir à une demi-journée les deux années suivantes.

À croire que, chez notre ancien directeur, la générosité faisait partie de la campagne de séduction, mais pas du programme de fidélité !

Espérons que cette fois, le Père Noël ne repartira pas avec la moitié de l'autorisation d'absence dans sa hotte !

Autre petit miracle : la participation aux concours hors IDF.

Jusqu'alors, la direction respectait UNE règle, celle d'accorder une autorisation d'absence uniquement la participation aux concours qui se déroulait en Île-de-France. Avec une logique imparable, vous habitez Marseille ou dans l'Oise et devez passer un concours à Paris ?

Aucun problème, vous aviez droit à votre AA ! Le transport, les kilomètres, la fatigue et éventuellement la nuit d'hôtel. Un détail, l'essentiel était que le concours se déroule dans la bonne région administrative, c'est à dire en IDF !

Pourtant, petit détail qui avait manifestement échappé à nos décideurs : *les candidats ont la possibilité de choisir leur centre d'examen* ! Sauf à la Direction autonome de Paris Aéroports où on avait visiblement décidé de choisir à leur place... du moins s'ils souhaitaient bénéficier d'une autorisation d'absence.

Une restriction géographique parfaitement arbitraire, dont on cherche encore la justification.

Désormais, une journée d'autorisation d'absence sera également accordée pour une participation à un concours hors Île-de-France. Autrement dit, un agent qui habite Marseille ou dans l'Oise peut désormais passer son concours à Marseille ou dans l'Oise, sans devoir traverser la France pour bénéficier d'une autorisation d'absence.

Une véritable révolution administrative : laisser les agents exercer un choix qui leur appartenait déjà !



LE SENS DU VENT... ET DE LA HIÉRARCHIE !

Et puis il y a nos cadres supérieurs.

Hier, certains défendaient avec une conviction admirable la fermeté et les décisions de leur directeur.

Aujourd'hui, les voilà tout aussi convaincus des vertus du dialogue et de la bienveillance.

Quelle formidable capacité d'adaptation !

On connaissait les girouettes qui indiquent la direction du vent. À la DIPA, certaines semblent surtout indiquer celle du bureau du directeur.

Mais après tout, lorsque le vent souffle dans le bon sens, pourquoi s'en plaindre ?

POURVU QUE ÇA DURE !

Soyons justes. En quelques semaines, notre nouveau DI a déjà réussi à se distinguer favorablement de son prédécesseur.

Il faut dire que la barre n'avait pas été placée à une hauteur particulièrement vertigineuse. Mais ne boudons pas notre plaisir !

Les premiers changements sont appréciables. Reste à savoir si cette nouvelle manière de fonctionner s'inscrira dans la durée.

LA DIPA AURAIT-ELLE PERDU SON AUTONOMIE ?

Une dernière interrogation nous taraude, la DIPA serait-elle soudainement devenue une direction moins autonome ?

Car, à notre connaissance, aucun texte réglementaire d'envergure n'a changé depuis le 1er septembre. Pourtant, certaines restrictions qui semblaient jusqu'alors incontournables viennent de disparaître comme par enchantement.

Et voilà qu'avec l'arrivée d'un nouveau directeur, le simple retour au cadre réglementaire prend des allures de révolution.

Souhaitons maintenant que notre nouveau DI conservera cette liberté de décision, même lorsque certains s'empresseront de lui expliquer pourquoi ce qu'il envisage est impossible.

A la DIPA, il aura suffi de changer de directeur pour découvrir que l'impossible était finalement possible !

Alors, simple opération séduction ou véritable changement de cap ?

Nous ne demandons qu'à y croire... mais préférons attendre la suite du programme !



Vous avez des questions ou un besoin d'informations ?

mail : snad-cgt-roissy@douanes.finances.gouv.fr



Guide pratique du douanier en ligne :
<https://guide.cgdouanes.fr/>